

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction
Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le mardi 8 MAI 2018 à 19 h 00 au chalet du Club

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 19 h 19 faite par le Commodore M. André Bilodeau
2. Appels des dirigeants : par M. Patric Meilleur Secrétaire

Commodore	André Bilodeau
Vice commodore :	Roch Francoeur
Secrétaire :	Patrick Meilleur
Trésorier :	Patrice Gauvin (Absence motivée)
Maître de port :	Benoit Goyer
Directeur des communications :	François Bergeron (<i>Absence non motivée</i>)
Directeur de l'entretien :	Joël Arpin

MEMBRES PRÉSENTS :

Julien de Tilly
Jean Létourneau
Daniel Massicotte

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par M. Patrick Meilleur

1. Ouverture de la réunion;
 2. Appel des dirigeants;
 3. Lecture de l'ordre du jour;
 4. Correction et adoption du procès-verbal du 17 avril 2018;
4.1 Lecture du p.v. du huis clos du 24 avril.
 5. Lecture de la correspondance;
 6. Suivis des p.-v. antérieurs;
 - Cours de VHF
 - Pilote du Saint-Laurent
-

- Contrat entretien paysager
7. Rapport des Officiers;
 8. Affaires nouvelles;
 9. Période de questions ou commentaires;
 10. Prochaine réunion;
 11. Levée de la réunion

MODIFICATIONS OU AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

Ajouts au présent ordre du jour :

- 8.3 Démission
- 8.4. Réciprocité

Proposé par : M. Joël Arpin
Appuyé par : M. Benoit Goyer
Adopté à l'unanimité

4. Corrections et adoption du p.-v. 17 avril 2018:

Pas de corrections apportées et le p.-v. est adopté et fut lu préalablement par les dirigeants.

Proposé par : M. Patrick Meilleur
Appuyé par : M. Roch Francoeur
Adopté à l'unanimité

4.1 Lecture du p.-v. du huis clos du 24 avril.

M. Meilleur fait lecture des résolutions prises lors du huis clos du 24 avril 2018 :

Proposé par : M. Patrick Meilleur
Appuyé par : M. Benoit Goyer
Adopté à l'unanimité

5. Lecture de la correspondance :

M. Meilleur le Secrétaire fait lecture d'une plainte écrite en date du 30 avril de la part de M. Daniel Roch un locataire et cela concernait un geste commis par M. Bryan Petterson.

Le Comité s'entend pour faire enquête et tenter une médiation entre les 2 personnes concernées.

Lettre de congédiement de Leroy Sargent ainsi que les modalités de son départ, il aura droit à 2 semaines payées et un droit de résidence de 2 semaines. Les principales raisons sont l'incompatibilité avec le Comité de direction et l'attitude en général. C'est M. Meilleur et M. Francoeur qui furent désignés lors du huis clos du 24 avril pour rencontrer Leroy Sargent.

6. Suivis des p.-v. antérieurs :

Cours de VHF :

Le cours de VHF fut donné et 13 personnes se sont inscrites. M. Patrick Meilleur le Secrétaire souligne que le formateur Luc Bernier aimerait pouvoir louer la salle du Club l'hiver prochain pour y donner des cours soit une vingtaine de samedi environ. Ce sera à discuter éventuellement par le Comité.

Pilote du Saint-Laurent :

Pas de nouveau développement depuis la dernière fois et c'est donc à suivre.

Contrat entretien paysager

M. Joël Arpin le nouveau Directeur de l'entretien informe qu'il s'est informé auprès de diverses compagnies. Il appert que le prix était plus dispendieux que celui de Progazon. Les dégâts causés l'hiver dernier par cette compagnie furent réparés à leurs frais et le gravier fut ramassé.

Il reste une rampe à redresser et l'an prochain nous verrons à la remiser au bon endroit pour éviter qu'elle soit brisée.

Résolution 2018-05-08 no.8

Il propose donc de renouveler le contrat de Progazon pour la saison.

Proposé par : M. Joël Arpin

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Adopté à l'unanimité

Réciprocité entre Clubs et Marinas :

Dossier à suivre pour la prochaine réunion

7. Rapport des Officiers :

Directeur de l'entretien : M. Joël Arpin

M. Arpin informe que la pompe à l'eau fonctionnant à l'essence fut réparée au montant de 75.00 \$ et que la machine à pression du Club est finie et ne se répare pas. Une nouvelle modèle 2 500 PSI et ne sera pas à rotations. Après enquête auprès de notre employé Michel Pitcher et du vendeur ce modèle conviendra à nos besoins.

Résolution 2018-05-08 no.9

Il est proposé de faire l'achat d'une nouvelle machine à pression au coût de 1 049.00 \$ incluant le service d'entretien chez Location Turbo à Montréal.

Proposé par : M. Joël Arpin
Appuyé par : M. Roch Francoeur
Adopté à l'unanimité

M. Goyer souhaite que cette machine à pression ne soit utilisée que par les employés et M. Arpin l'informe que dans bien des endroits les gens peuvent utiliser.

M. Roch Francoeur propose la formation d'un comité qui pourrait surveiller l'utilisation de l'atelier et ce pourrait être un projet pilote pour cette année pour les membres. Il suggère que Jean Létourneau soit responsable et que les outils présentant des dangers ne seront pas utilisés.

Résolution 2018-05-08 no.10

Il est proposé sous la base d'un projet pilote à la mise en place d'un comité de 3 membres sous la direction du Maître de port et du Directeur de l'entretien en collaboration avec le gérant, afin de donner accès à l'atelier et aux outils du Club aux membres

Proposé par : M. Roch Francoeur
Appuyé par : M. Patrick Meilleur
Adopté à l'unanimité

Ceci termine le rapport :

Proposé par : M. Joël Arpin
Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

M. Directeur des communications M. François Bergeron (Absent)

Maître de port M. Benoit Goyer (Pas de rapport écrit)

M. Goyer prévoit la réparation du brise-lames après la mise à l'eau. Il a fait aussi la planification soit la préparation en vue de la mise à l'eau du 19 & 20 mai et l'installation des quais va bon train.

La grue devrait arriver le vendredi 18 et les véhicules ne pourront se stationner sur le chemin du côté de la baie ouest. Le permis de stationnement est arrivé et sera aussi expédié à tous et toutes et les consignes par Consuelo.

Il mentionne que nous devons fermer la rampe de mise à l'eau pendant les opérations, seuls ceux qui s'en viennent au Club pourront y descendre.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Joël Arpin

Adopté à l'unanimité

Secrétaire M. Patrick Meilleur (Pas de rapport écrit)

M. Meilleur a installé le tableau et fait la feuille d'inscriptions des bénévoles de la mise à l'eau.

Il souligne que le Registre des entreprises du Québec fut mis à jour à nouveau.

Consuelo tient à mentionner que lors de la production au Registre des Entreprises, nous ne pouvons plus supprimer les noms des dirigeants comme par le passé. La nouvelle procédure consiste simplement de mettre une date de début de mandat ou bien une date de fin de mandat.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Patrick Meilleur

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Adopté à l'unanimité

Trésorier : M. Patrice Gauvin (Absent)

En l'absence de M. Gauvin c'est M. Julien de Tilly qui nous donne ces informations.

Les résultats au 7 mai :

Les revenus 184 800.00 \$ et les charges de 63 000.00 \$ donc un surplus de 121 000.00 \$.

Au compte chèques : 61 300.00 \$
Fond de remplacement : 144 800.00 \$
Fond de contingence : 11 100.00 \$
Une encaisse : 218 000.00 \$

Bilan financier au 7 mai :

122 000.00 \$ de comptes à recevoir
2 500.00 \$ Taxes à la consommation à recevoir
126 000.00 \$ actif à court terme

39.75 \$ à payer à un fournisseur
19 000.00 \$ en prépaiements
26 000.00 \$ de taxes à rembourser au gouvernement
3 600.00 \$ dépôt de cartes magnétiques

Nous avons aussi 102 000.00 \$ de comptes à recevoir de membres et locataires. Un rappel sera expédié à tous et toutes et l'horaire des présences des employés pour recevoir les paiements. La cause étant le fait que la facturation est partie une semaine plus tard.

Ceci termine le rapport en l'absence de M. Patrice Gauvin

Vice commodore M. Roch Francoeur *(Rapport écrit mis au dossier de l'administration)*

Congédiement de monsieur Leroy Sargent :

- Suite au huis clos tenu suite à la réunion du comité de direction du 18 avril 2018, j'ai obtenu le mandat de procéder au congédiement de monsieur Leroy Sargent en tant que gérant du CNL.
- J'ai procédé à l'analyser les faits reprochés par les membres du Comité de direction et fait enquête auprès des ex-membres du Comité de direction du CNL.
- Suite aux demandes de Monsieur Sargent, une nouvelle réunion s'est tenue à huis clos le 24 avril 2018, avec la présence expresse de Monsieur Julien De Tilly. Monsieur Sargent signifiait au Commodore par texto, qu'il refusait de se présenter à la dite réunion si requis.

- Dans la soirée du 24, rédaction de la lettre de congédiement mettant fin à la période de probation de monsieur Sargent.
- Le 25 avril 2018, rencontre du travailleur avec la précieuse et extraordinaire collaboration du Secrétaire monsieur Patrick Meilleur.
- Négociation et entente signées sur les modalités de départ de monsieur Sargent, incluant les dispositions particulières liées au logement fournit.

Mise à l'eau sécuritaire :

- Dimanche le 29 avril 2018, demande de rencontre avec le Maître de port ayant pour objectif d'établir un fonctionnement sécuritaire et conforme à la réglementation. Sont présents : André Bilodeau, Joël Arpin, Julien De Tilly. Il y a refus catégorique de Benoit Goyer sous menace de démission.
- Préparation de documents et exposé à présenter au Comité de direction prévue le 8mai 2018.

Dossier des stations de sauvetages :

- Mardi le 1er mars, rapport au Commodore.
- Mes obligations personnelles et de nouvelles orientations professionnelles, me laisse peu de temps pour compléter les dossiers des stations de sauvetage dans les délais espérés.
- Je n'ai pas été en mesure de vérifier pour un meilleur prix pour les planches dorsales. André Bilodeau doit relancer son contact à la ville de Longueuil pour l'acquisition de planches usagées.
- Samedi le 5 mai 2018, commande de cinq (5) extincteurs 10 lbs. industriels auprès de notre fournisseur actuel (Titan).

Proposé par : M. Roch Francoeur

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

Commodore M. André Bilodeau (Pas de rapport)

M. Bilodeau souligne qu'il a fait principalement de la coordination. Chacun s'est acquitté de ses tâches respectives et donc tout à été très bien.

Proposé par : M. André Bilodeau

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

7.1 Rapport gérant : (Rapport détaillé mis au dossier de l'administration)

M. de Tilly informe que 80% des quais et les mouillages sont aussi faits

Bouée à arranger au mouillage et il n'y a pas de broche après la manille et ce sera à faire.

Réparation au brise-lame à faire mais il faudra attendre que l'eau soit plus claire. Les cordes tenant les chaînes du brise-lames sont coincées sous les roches.

Ça va prendre des caissons réguliers et des ceintures de sécurité pour la mise à l'eau et il faudra en acheter.

Michel Pitcher va téléphoner au *baum truck* pour la mise à l'eau de la *sheeve* et elle sera sablée et repeinte.

Le ménage du terrain va bon train. Il mentionne que 2 fenêtres de la salle ne peuvent se barrer et que RCI est venu changer le contenant à déchets et de récupération.

Il est question d'un locataire qui n'a pas des pattes sécuritaires pour son voilier. De plus, il n'a pas fourni les documents obligatoires depuis son arrivée.

En ce qui a trait au débit d'eau M. René Taillon suggère de changer l'alimentation le long du chalet par un carlon de 2 pouces souterrain pour maximiser le débit des branches du réseau

50 nouvelles valves sont commandées pour remplacer les anciennes et éliminer ainsi les fuites sur le réseau.

Julien mentionne qu'en ce qui concerne la mise à l'eau le matériel nécessaire est insuffisant ex. : dossards Gants, VFI et que c'est important d'avoir tout en vue de l'opération.

Résolution 2018-05-08 no. 11

Le Maître de port propose de débloquer un budget de 1 500.00 \$ pour l'achat de ceintures de sécurité et Dossards et autres pour la mise à l'eau

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

De plus, Julien souligne que le Club n'est pas admissible pour le permis de boisson. Un nouveau projet de loi (170) est à l'étude.

Un bac bleu de récupération fut mis dans l'atelier afin d'y déposer les bombonnes de propane d'une livre

8. Affaires nouvelles :

8.1 Fonctionnement et gestion de personnel :

À suivre puisque le Vice commodore M. Roch Francoeur dépose une lettre qui sera lue lors de la prochaine réunion.

Il remet un document sur la sécurité et conseille fortement de le lire et que cela va faire comprendre les responsabilités des gestionnaires et que sa décision fut murement réfléchi.

8.2 École de Voile :

Les responsables étant absents ce point est reporté à la prochaine réunion.

8.3 Démission de Julien de Tilly

Attendu que M. de Tilly fut élu à titre de vérificateur lors de la dernière A.G.A. Celui-ci se désiste de ce poste à cause du conflit d'intérêt que cause son embauche à titre de gérant.

8.4 Réciprocité :

Le Club de voile du lac St-François offre une réciprocité aux membres ce sera à suivre à la prochaine réunion puisque 2 autres clubs aussi ont fait la même offre. Il en va de même avec le Stromont yacht club en Ontario et celui du club de voile des Deux Montagnes (À discuter et à suivre prochaine réunion).

9. Période de questions et commentaires :

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion sera le mardi 5 juin à 19 h 00.

11. Levée de la réunion

Levée de la réunion est faite à par le Commodore à 21 h 37.

André Bilodeau, Commodore

Secrétaire Patrick Meilleur